

## Objet

**Plan de déploiement** demandé dans l'avis n° 2021/04-10, étayé pour chacune des nouvelles formations et nouvelles voies de formations, pour chacune des spécialités et des sites envisagés, portant notamment sur l'obtention des ressources nécessaires au démarrage des nouvelles formations.

Vu l'analyse du plan de déploiement fourni par l'école par Bernard PINEAUX, rapporteur principal, et Patrick BOUVIER, co-rapporteur, membre de la CTI,

Présenté en commission le 9 juin 2021,

### Avis favorable de la commission des titres d'ingénieur :

Première accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs ENSIL-ENSCI de l'université de Limoges, <b>spécialité Génie civil</b> <a href="#">sur les sites de Limoges et Égletons</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2024-2025	Restreinte
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs ENSIL-ENSCI de l'université de Limoges, <b>spécialité Photonique</b> <a href="#">sur le site de Limoges</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2024-2025	Restreinte
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs ENSIL-ENSCI de l'université de Limoges, <b>spécialité Électronique et télécommunications</b> <a href="#">sur les sites de Limoges et Brive</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2022	2024-2025	Restreinte
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs ENSIL-ENSCI de l'université de Limoges, <b>spécialité Systèmes d'information</b> <a href="#">sur le site de Limoges</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs ENSIL-ENSCI de l'université de Limoges, <b>spécialité Mécatronique</b> <a href="#">sur le site de Limoges</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs ENSIL-ENSCI de l'université de Limoges, <b>spécialité Réseaux et systèmes embarqués</b> <a href="#">sur les sites de Limoges et Brive</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	Comme suggéré par l'équipe d'audit et validé par l'école, cette spécialité fusionne avec la spécialité « Électronique et télécommunications » (en formation initiale sous statut d'apprenti) en proposant un système d'options.		

**La Commission prend acte de l'arrêt du recrutement à compter de la rentrée universitaire 2022 de la formation conduisant au titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs ENSIL-ENSCI de l'université de Limoges, spécialité Réseaux et systèmes embarqués, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur les sites de Limoges et Brive.**

Ce complément d'avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour chaque spécialité**

- Mettre en place une structure de réflexion sur l'évolution de la formation au sein des spécialités (en plus de la réflexion globale qui existe déjà au sein du conseil de perfectionnement) ;

**Pour les spécialités Électronique et télécommunications et Génie civil**

- Faciliter les conditions logistiques des élèves sur les deux sites

**Pour la spécialité Systèmes d'information**

- S'assurer que les profils recrutés sont adaptés au cursus proposé

**Pour la spécialité Photonique**

- Favoriser les liens avec les autres spécialités.

**L'école devra fournir, au plus tard le 15 décembre 2023 un rapport intermédiaire portant sur la mise en œuvre des recommandations.**

Ce document est à transmettre exclusivement sous format numérique au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Délibéré en séance plénière à Paris, le 9 juin 2021.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 7 juillet 2021.



La présidente  
Elisabeth CRÉPON